

Levallois-Perret, le 23 avril 2013

Communiqué de presse

Annulation d'actions

Le Conseil d'administration, réuni le 16 avril 2013, a décidé de procéder à l'annulation de 37 850 actions détenues en auto détention représentant 1,63 % de son capital, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 juin 2012.

Le capital social d'Umanis se compose désormais de 2.278.205 actions d'une valeur nominale de 1,10 euros.